

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

03 AOUT 2009

DEPOT N°

## SEPHORA

Société anonyme au capital de 78.256.500 euros

Siège social 65 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt  
393 712 286 R.C.S. Nanterre

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU DU MERCREDI 24 JUIN 2009

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

03 AOUT 2009

DEPOT N° 22604

Le mercredi 24 juin 2009, à 14 heures 30,

les Actionnaires de la société SEPHORA se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ont été convoqués par lettre en date du 9 juin 2009.

Les Membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception le 9 juin 2009, n'est pas représenté à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques LEVY, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société LVMH FASHION GROUP, représentée par M. Jacques LEVY et Monsieur Thierry JAUGEAS, actionnaires présents et acceptant représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de Scrutateurs.

Le Bureau de l'Assemblée désigne comme Secrétaire Madame Isabelle EBERHARDT

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

(. .)

#### RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

(. .)

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Renato SEMERAI de son mandat d'administrateur avec effet à compter du 30 avril 2009, décide de nommer en remplacement de ce dernier à compter de ce jour, pour une durée de 3 années prenant

fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée au cours de l'année 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 Monsieur Eric BASTARD.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Mme Isabelle EBERHARDT à l'effet d'effectuer toute formalité de publicité, dépôt et inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre consécutives aux décisions prises ce jour

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

( . . )

**Pour extrait certifié conforme**

